

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 28

Le 7 février 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 1<sup>er</sup> février 2023. Publication de la convocation le : 2 février 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
Mme Marie-France CAUSEUR  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 FEV. 2023

Date de publication : 10 FEV. 2023

Délibération n° 2023-002 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2022

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions, décide :

- Article unique : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE

12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.audierne@audierne.fr](mailto:accueil.audierne@audierne.fr)  
TEL : 02 98 70 08 47 - FAX : 02 98 70 25 62



Le Secrétaire de séance,  
M. Didier LOAS



MAIRIE ANNEXE

3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.esquibien@audierne.fr](mailto:accueil.esquibien@audierne.fr)  
TEL : 02 98 70 02.76 - FAX : 02 98 75 01 42